

M. PICKERSGILL: Me serait-il permis de vous interrompre ?

M. FISHER: Allez-y.

M. PICKERSGILL: Je crois que je dois peser mes paroles car M. McCleave est ici. Je crois que M. McCleave et moi-même avons quelque raison de croire qu'il pourrait y avoir certains changements mécaniques qui rendront cela plus probable.

M. HALPENNY: Je suis très heureux de vous entendre parler ainsi. Que ceci soit adopté à l'unanimité.

M. PICKERSGILL: Je prierais M. Halpenny de modifier sa motion, ou bien je vais proposer une modification officielle pour y ajouter la suggestion selon laquelle nous pourrions étudier la Loi sur la radiodiffusion. Si M. Halpenny consent à inclure cette suggestion, je ne proposerai pas de modification officielle.

M. FAIRFIELD: Seriez-vous disposé à modifier votre motion pour qu'elle comporte les mots « durant la session de 1961 », pour le cas où il y aurait une session d'urgence à l'automne ?

M. PICKERSGILL: Vous pourriez peut-être dire durant la prochaine session régulière ?

M. MCCLEAVE: Pourriez-vous nous accorder un moment pour rédiger notre motion ?

M. PICKERSGILL: Avez-vous entendu ma demande ?

M. MCCLEAVE: Oui.

M. HALPENNY: Nous proposons que le Comité recommande à la Chambre des communes qu'un comité spécial de la radiodiffusion se réunisse le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session régulière dans le but d'étudier les rapports mentionnés dans la résolution de M. Fisher et afin d'étudier la Loi sur la radiodiffusion canadienne.

M. PICKERSGILL: Je suis bien disposé à voter en faveur de cette proposition, ce qui ne veut pas dire que je ne ferai pas mon possible, si je suis membre de ce comité, pour étudier en premier lieu la Loi sur la radiodiffusion.

M. ROBICHAUD: Il y aurait peut-être lieu d'employer le mot « instituer » plutôt que les mots « se réunir ».

Le PRÉSIDENT: Je doute que je puisse lire votre écriture, M. Halpenny. Auriez-vous l'obligeance de lire votre motion? Il m'est facile de lire l'écriture de M. Pickersgill.

M. CHOWN: La motion a été versée au compte rendu.

M. PICKERSGILL: Sauf erreur, la résolution fait maintenant partie du compte rendu.

Monsieur le président, pendant que M. Halpenny écrit sa proposition, parce que je sais combien vous aimeriez être présent à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale afin d'entendre le nouveau premier ministre du Québec, j'espère que le Comité pourra s'ajourner très bientôt.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de mon prédécesseur.

M. PICKERSGILL: Oui, de votre prédécesseur.

Le PRÉSIDENT: Puis-je ajouter qu'il était également l'un de mes amis.

M. HALPENNY: Je vais lire la motion pour qu'elle soit versée au compte rendu. Je propose, avec l'appui de M. McCleave, que le Comité recommande à la Chambre des communes qu'un comité spécial sur la radiodiffusion soit institué le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session régulière afin d'étudier les rapports qui sont mentionnés dans la proposition de M. Fisher et afin d'étudier la Loi sur la radiodiffusion. Cela donne-t-il satisfaction ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Il y a unanimité.

J'accueillerai une proposition d'ajournement.

M. PICKERSGILL: Je propose l'ajournement.

M. PRATT: J'appuie la proposition.

La proposition est adoptée.